

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/014

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième vice-président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décisions n° 003/2018 et 004/2018 : autorisant la signature d'une convention d'organisation de stages de formation BAFA en 2018 avec AROEVEN BOURGOGNE à CHENOVE pour deux sessions:

- une session de formation générale du 17 au 24 février 2018,
- une session de formation d'approfondissement du 22 au 27 octobre 2018.

Décision n° 005/2018 : autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de matériel (un piano), à titre gratuit, avec M. Pierre CARRIERE conclue pour l'année 2018 et renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 006/2018 : fixant les tarifs de location des chalets loisirs du 1^{er} janvier 2018 au 29 septembre 2018 comme suit :

SAISONS	ETANG - ST DIDIER - THIL	ST LEGER
BASSE SAISON du 06/01 au 07/04/2018	320 € la semaine	250 € la semaine
MOYENNE SAISON du 07/04 au 07/07/2018 du 01/09 au 29/09/2018	380 € la semaine	290 € la semaine
HAUTE SAISON 07/07 au 01/09/2018	450.00 € la semaine	340.00 € la semaine
WEEK-END : 2 nuits	200 €	170 €
3 nuits	260 €	220 €
4 nuits	300 €	240 €

Décision n° 007/2018 : autorisant la signature d'un bail de location amiable du droit de pêche en forêt domaniale de l'Etang de la Goulette à Saint-Prix conclu du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2029 et pour un loyer de 800 €.

Décision n° 008/2018 : fixant les tarifs patinoire et parking de l'Eduen du 10 février au 4 mars. Sur la même période, la Ville d'Autun loue le parking de l'Eduen pour proposer des activités ludiques pour un forfait de 125 € HT/jour.

Décision n° 009/2018 et 010/2018 : autorisant la signature des avenants n° 5 et n° 6 aux conventions d'occupation des bureaux (14-15-16) et de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises de Bellevue par la société ALYAN 59 prolongeant de trois mois la durée initiale, soit du 1^{er} février 2018 au 30 avril 2018.

Décision n° 011/2018 – 012/2018 : autorisant la signature des contrats de mise à disposition de copieurs aux mairies de la Boulaye et d'Uchon avec PBI pour un loyer de 30 € HT/mois.

Décision n° 013/2018 : autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention d'occupation de l'atelier 9 à la pépinière d'entreprises de Bellevue par la société MECAFOR prolongeant de 11 mois la durée initiale, soit du 16 janvier 2018 au 15 décembre 2018.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 6 Février 2018, a pris les décisions suivantes :

Décision du bureau n°2018/010 : autorisant une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les contrôles diagnostics de l'existant et le suivi des dossiers neufs du SPANC en 2018.

Décision du bureau n°2018/011 : prorogeant la convention 2017 entre la CCGAM et l'APROGAM jusqu'au 30 juin 2018 et autorisant le versement d'un acompte de 40 000 € sur la subvention 2018.

Décision du bureau n°2018/012 : prorogeant la convention 2017 entre la CCGAM et le CILEF jusqu'au 30 juin 2018 et autorisation le versement d'un acompte de 35 000 € sur la subvention 2018.

Décision du bureau n°2018/013 : prorogeant la convention entre la CCGAM et l'association Odyssée Loisirs jusqu'au 30 juin 2018 et autorisant le versement d'un acompte de 20 000 € sur la subvention 2018.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/015

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième vice-président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

30 janvier 2018 : Marché 2017/123 - Déménagement des mobiliers et collections de la bibliothèque intercommunale.

Lot unique.

Délai d'exécution : 3 mois.

Attributaire Société Chalon Déménagements à Chalon-sur-Saône pour un montant de 43 500 € HT.

Le conseil communautaire prend acte de cette communication.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 66
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/016

Objet : Approbation du rapport provisoire 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président**

Chers Collègues,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 6 février 2018 pour présenter les Attributions de Compensation (AC) des communes pour 2018.

Après adoption en Conseil Communautaire, il sera demandé aux communes du Grand Autunois-Morvan d'adopter le rapport provisoire de la CLECT.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(5 abstentions)**

ADOpte le rapport provisoire de la CLECT annexé à la présente délibération,

APPROUVE les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/017.1

Objet: Instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1er janvier 2018, cette compétence a été transférée à titre obligatoire au niveau intercommunal (art. L. 5214-16 du CGCT).

La compétence GEMAPI comprend quatre composantes, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7-I du Code de l'Environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Pour financer la compétence GEMAPI, la CCGAM peut instaurer une taxe, y compris en cas de transfert de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes.

Prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, cette taxe est facultative, plafonnée et affectée.

Elle est ainsi plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant (en moyenne) et par an et est répartie sur les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation, à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune de ces taxes.

La population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majorée chaque année des accroissements de population dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, en application de l'article L. 2334-2 du CGCT.

La population retenue est donc la population DGF de 2017, soit 42 309 habitants.

La taxe est exclusivement affectée aux dépenses relevant de la compétence GEMAPI.

Pour l'année 2018 et par dérogation aux échéances habituelles de vote des taux et produits (articles 1530 bis et 1639 A bis du Code Général des Impôts), les EPCI à fiscalité propre qui exercent, au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI peuvent instaurer la taxe GEMAPI jusqu'au 15 février 2018 (article 53 de la loi du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017).

Les dépenses qui figureront dans le budget annexe "GEMAPI" spécialement créé à cet effet, ont été recensées dans la délibération du 25 janvier dernier.

Dans l'attente de la prise en compte des résultats de l'étude GEMAPI et d'une éventuelle sécabilité des missions autorisée par la loi du 30 décembre relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI, ces dépenses s'élèvent à :

- à 93 796 € pour le fonctionnement (entretien ripisylve, cotisations aux syndicats, contrat territorial, ingénierie interne);
- à 1 189 755 € pour l'investissement, une fois les subventions déduites, (étude GEMAPI, barrages, digue de Bellevue).

Une programmation pluriannuelle des investissements, financée par un recours à l'emprunt, permettrait de lisser l'effort financier et donc le montant de la taxe.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
(7 abstentions)**

INSTITUE une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

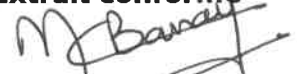
ARRÊTE le produit de la taxe à 169 443 €, soit 4 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2018.

TRANSMET aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en place.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 67
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/017.2

Objet: Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour 2018

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1er janvier 2018, cette compétence a été transférée à titre obligatoire au niveau intercommunal (art. L. 5214-16 du CGCT).

La compétence GEMAPI comprend quatre composantes, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7-I du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Pour financer la compétence GEMAPI, la CCGAM peut instaurer une taxe, y compris en cas de transfert de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes.

Prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, cette taxe est facultative, plafonnée et affectée.

Elle est ainsi plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant (en moyenne) et par an et est répartie sur les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation, à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune de ces taxes.

La population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majorée chaque année des accroissements de population dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, en application de l'article L. 2334-2 du CGCT.

La population retenue est donc la population DGF de 2017, soit 42 309 habitants.

La taxe est exclusivement affectée aux dépenses relevant de la compétence GEMAPI.

Pour l'année 2018 et par dérogation aux échéances habituelles de vote des taux et produits (articles 1530 bis et 1639 A bis du Code Général des Impôts), les EPCI à fiscalité propre qui exercent, au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI peuvent instaurer la taxe GEMAPI jusqu'au 15 février 2018 (article 53 de la loi du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017).

Les dépenses qui figureront dans le budget annexe "GEMAPI" spécialement créé à cet effet, ont été recensées dans la délibération du 25 janvier dernier.

Dans l'attente de la prise en compte des résultats de l'étude GEMAPI et d'une éventuelle sécabilité des missions autorisée par la loi du 30 décembre relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI, ces dépenses s'élèvent à :

- à 93 796 € pour le fonctionnement (entretien ripisylve, cotisations aux syndicats, contrat territorial, ingénierie interne);
- à 1 189 755 € pour l'investissement, une fois les subventions déduites, (étude GEMAPI, barrages, digue de Bellevue).

Une programmation pluriannuelle des investissements, financée par un recours à l'emprunt, permettrait de lisser l'effort financier et donc le montant de la taxe.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(7 abstentions)**

ARRÊTE le produit de la taxe à 169 443 €, soit 4 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2018.

TRANSMET aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en place.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 63
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE.

2018/017.3

Objet : Adhésion au SINETA et élection des délégués de la CCGAM.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Selon ses statuts, le syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA), exerce les compétences suivantes :

- réaliser l'aménagement du bassin versant du Mesvrin et, le cas échéant, de ses affluents pour faciliter l'écoulement des eaux et l'assainissement des vallées correspondantes ;
- faire procéder à une étude générale et toute étude particulière jugée nécessaire du phénomène des crues de l'Arroux ;
- réaliser des travaux de toilettage de la rivière et éventuellement faire procéder à toute étude particulière jugée nécessaire du phénomène des crues de l'Arroux et assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux découlant de ces études, et ayant une influence ponctuelle sur les crues ;
- engager toutes études, travaux et contrats pluriannuels sur son bassin versant au titre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et de ses objectifs environnementaux, en concertation avec les collectivités et les informer dans un but de coordination et d'approche globale ;
- élaborer et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arroux-Bourbince au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ou de toute autre politique contractuelle en concertation avec les organismes concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble des compétences du SINETA sont elles-mêmes des compétences exercées par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan depuis le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan adhère au SINETA en représentation-substitution des communes membres du SINETA, en vertu de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CCGAM se substitue alors aux communes au sein du SINETA et se doit de désigner 36 titulaires et 36 suppléants qui siégeront en comité syndical en lieu et place des représentants des communes.

Une étude débutera très rapidement pour définir la constitution éventuelle d'un syndicat mixte à l'échelle du bassin de l'Arroux et définir ses compétences, sa gouvernance ainsi que ses conditions financières et matérielles de fonctionnement. En attendant, le SINETA devra procéder à un toilettage a minima de ses statuts, tant sur ses compétences que sur la représentation de chacun de ses membres.

Selon l'article L. 5711-1 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la CCGAM.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE trente-six représentants titulaires et trente-six représentants suppléants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA), selon la liste jointe.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Épertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/018

Objet : Révision des tarifs 2018 et création de cautions pour les locations des salles communautaires.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
1^{er} Vice-Président.**

Chers collègues,

La plupart des tarifs des services communautaires sont traditionnellement révisés en début d'année.

Il vous est proposé de retenir une évolution de l'ordre de + 3% pour la plupart des tarifs, en utilisant des arrondis en général à 0,10 € près.

Ces tarifs sont applicables aux dates indiquées dans le tableau des tarifs ci-joint et au plus tard, au 1^{er} mars 2018. Les tarifs des services fonctionnant sur le rythme de l'année scolaire, c'est-à-dire le conservatoire de musique, l'école de musique d'Epinaç, le Hip-Hop, l'école d'Arts Plastiques, l'animation Jeunesse et les cantines seront modifiés au 1^{er} semestre 2018 pour une application au 1^{er} septembre 2018.

Ci-joint également le règlement d'utilisation de la salle Joseph Chanliau.

Le règlement d'application des tarifs de la salle polyvalente du Moulin du Vallon s'applique à la salle Joseph Chanliau.

Afin de responsabiliser les utilisateurs et usagers des salles louées, il vous est proposé d'instaurer des cautions « salles » et « nettoyage et rangement ». Vous trouverez ci-joint le règlement relatif à ces cautions.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des services communautaires, applicables aux dates indiquées dans le tableau des tarifs ci-joint et au plus tard, au 1^{er} mars 2018.


APPROUVE le règlement d'utilisation de la salle Joseph Chanliau.

APPROUVE le règlement relatif à la mise en place de cautions pour les salles polyvalentes du Moulin du Vallon et Joseph Chanliau.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/019

Objet : Service commun de la DSTA – nouvelle convention de mutualisation.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME
Deuxième Vice-Président**

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2016;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 février 2018 ;

Chers Collègues,

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun ont décidé de mutualiser une partie de leurs services techniques respectifs pour créer un service commun dénommé "Services Techniques de l'Autunois".
Celui-ci est effectif depuis le 1^{er} septembre 2016.

Après un peu plus d'une année de fonctionnement, il convient de dresser un premier bilan de cette mutualisation.

S'il s'avère que d'un point organisationnel le service commun de la DSTA répond aux objectifs de rationalisation et d'efficacité, force est de constater que beaucoup d'agents issus de la Ville d'Autun continuent à exercer leurs fonctions en majorité voire en totalité pour cette collectivité sans que Monsieur le Maire d'Autun ne puisse exercer une quelconque autorité hiérarchique sur ces personnels.

Par ailleurs, dans un souci de simplification et d'éclaircissement, d'autres dispositions de la convention initiale ont été amendées.

La nouvelle rédaction est issue d'un groupe de travail associant les directeurs généraux, la directrice des Ressources Humaines mutualisées, des représentants du personnel et des agents mutualisés de la DSTA.

Il conviendrait donc, Chers Collègues, d'approuver une nouvelle convention de mutualisation du service commun "Services Techniques de l'Autunois" qui se substituerait, à compter du 1^{er} mars 2018, à la convention actuellement en vigueur.

Le Comité Technique du 6 février 2018 a validé à l'unanimité cette nouvelle convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention relative au service commun "Services Techniques de l'Autunois" annexée au présent rapport.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/020

Objet : Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

**Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président.**

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les repas sont servis aux élèves au tarif fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile. Le prix du repas sera le prix du repas payé par les élèves demi-pensionnaires du collège.

Le collège reconnaîtra pour seul débiteur la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, laquelle réglera au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves dans un délai de 20 jours après la date d'émission de la facture.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se chargera du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle.

Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2016/2017 2017/2018 et 2018/2019.

L'article 5 de ladite convention prévoit que :

« Le prix du repas sera le prix payé par les élèves demi-pensionnaires du collège, soit le montant du forfait annuel divisé par le nombre de jours de repas. Tout changement de tarif sera, au préalable, soumis à l'avis du Conseil Départemental ».

Le conseil d'administration du collège Louis Pergaud, 71490 COUCHES, en sa séance du jeudi 30 novembre 2017 a fixé pour l'année 2018 le prix du repas à 3.22 €. (3.12 € en 2017).

Il convient par conséquent de modifier ladite convention (Prix du repas).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexé au présent rapport.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/021

OBJET : Avenant N°2 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine d'Autun
- contrat de ville d'Autun

**Rapport de Madame Monique GATIER,
Vice-Présidente,**

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), délibéré le 30 juin 2012 ;

Vu la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) votée le 16 décembre 2016 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT) Bourgogne, délibéré le 24 novembre 2014 ;

Vu le règlement d'intervention 51.38 « cohésion sociale 2015-2020 » délibéré lors de la session des 12 et 13 janvier 2015 ;

Vu le règlement d'intervention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté sur les programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local » adopté en assemblée plénière du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement d'intervention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté sur les programmes de Cohésion Sociale dans les quartiers Politique de la Ville de la Région adopté en assemblée plénière les 29 et 30 juin 2017 ;

Vu la signature d'un premier avenant à ladite convention le 30 décembre 2015 portant sur l'éligibilité de l'étude de programmation urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Autun du 8 février 2018 portant sur l'approbation de l'avenant n°2 ;

Vu l'annexe jointe relative au projet d'avenant n°2 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « social, santé, sports et jeunesse » de la Ville d'Autun;

Considérant la mise en place des contrats de ville, dont les grandes orientations ont été fixées lors du Comité Interministériel des Villes du 19 janvier 2013 qui a fait l'objet d'une large concertation, constituant la première réforme d'ampleur de la Politique de la Ville depuis plus de dix ans,

Considérant que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Il s'agit d'une politique additionnelle, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun.

La convention régionale de cohésion sociale et urbaine a été signée le 28 septembre 2015. Elle a défini le cadre ainsi que les modalités des engagements réciproques de la Région, de la Ville d'Autun et de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, en faveur des orientations de la stratégie de cohésion urbaine et sociale du territoire. Un premier avenant a été signé le 30 décembre 2015 relatif au soutien financier de la Région pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine.

Il est proposé la signature d'un second avenant ayant pour objet la prise en compte des évolutions des règlements d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté, des orientations des signataires et la validation de l'enveloppe dédiée à la cohésion sociale et urbaine, sur la période 2018-2020.

La Région Bourgogne Franche-Comté s'engage à réserver jusqu'au 31 décembre 2020 une enveloppe de 500 000 € pour les opérations de rénovation urbaine sur le quartier d'intérêt local de Saint-Pantaléon. Ce financement soutiendra les projets portés par la ville d'Autun d'aménagement du parc Robert Schuman, de réhabilitation du centre social du Prieuré Saint-Martin et de l'aménagement et rénovation de l'esplanade sportive du « city stade ».

La Région Bourgogne Franche-Comté s'engage également à mobiliser une enveloppe de 14 000 € par an sur la période 2018-2020 pour soutenir les actions de cohésion sociale et ce, conformément au règlement d'intervention en vigueur.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine entre la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Région Bourgogne Franche-Comté.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant reçu délégation à signer l'avenant cité en objet ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant reçu délégation à solliciter toutes les subventions mobilisables à ce titre pour les actions de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/022

Objet : Aérodrome : adhésion à un groupement de commandes pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile - exploitant d'aérodrome, au 1^{er} février 2019.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

L'assurance responsabilité civile (RC) de l'aérodrome Autun-Bellevue viendra à échéance le 31 janvier 2019.

L'Union des Aéroports français (UAF) propose une commande mutualisée de l'assurance RC exploitant d'aérodrome, option qui avait déjà été choisie par notre Communauté de Communes pour la période 2014-2018.

Il s'agit de constituer un groupement de commandes entre plusieurs exploitants d'aérodrome, ayant pour objet la mutualisation de la procédure pour la passation de marchés de prestation de service d'assurance RC exploitant d'aérodrome. Deux appels d'offres distincts seront passés, l'un pour la désignation du courtier, l'autre pour la désignation de l'assureur. Vous trouverez la convention constitutive du groupement en annexe.

Les membres du groupement désignent la société anonyme Aéroport de Bordeaux-Mérignac, exploitant de la concession de l'aéroport Bordeaux-Mérignac, en tant que coordonnateur chargé de la procédure commune de passation de marchés responsabilité civile.

Le marché pour la responsabilité civile de l'aérodrome sera conclu pour un an à compter du 1^{er} février 2019, renouvelable quatre fois pour un an, (durée maximum de 5 ans).

Pour chacun des deux appels d'offres, chaque membre du groupement passera le marché pour son propre compte avec le titulaire retenu au terme de la procédure commune.

Pour finir, conformément à l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque membre du groupement doit désigner un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de sa commission d'appel d'offres, qui sera invité à participer aux commissions d'appel d'offres organisées dans le cadre de la passation du groupement de commande.

Je vous propose ainsi de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, ayant voix délibérative à notre commission d'appel d'offres, pour représenter la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan aux commissions du groupement et être référent dans le cadre de l'exécution de la convention de groupement.

Pour rappel, les membres de la commission d'appel d'offres sont les suivants ;

Madame Marie-Claude BARNAY

Présidente

Monsieur Dominique COMMEAU

Titulaire

Monsieur Emile LECONTE

Titulaire

Monsieur Michel PARIZE

Titulaire

Monsieur André JARLOT

Titulaire

Monsieur Jean-Paul LORIOT

Titulaire

Monsieur Didier OUGEOT

Suppléant

Monsieur Michel PILARD

Suppléant

Monsieur Gérard BERGERET

Suppléant

Monsieur Gérard POIGNANT

Suppléant

Madame Martine DUFRAIGNE

Suppléant

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE DE PARTICIPER au groupement de commandes avec d'autres établissements gestionnaires d'aéroports pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile – exploitant d'aérodrome au 1^{er} février 2019.

APPROUVE la convention constitutive de groupement.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer la convention constitutive de groupement, à signer le marché pour la responsabilité civile de l'aérodrome qui sera passé avec le courtier et l'assureur retenus à l'issue de la procédure commune, et tout document se rapportant à ce dossier

DESIGNE Monsieur Dominique COMMEAU, titulaire et Monsieur Emile LECONTE, suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux commissions d'appel d'offres du groupement et être référent dans le cadre de l'exécution de la convention de groupement.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/023

Objet : Avenant n°6 à la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Société d'Agriculture pour les concours agricoles à l'Eduen.

**Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président.**

Chers Collègues,

La convention signée le 7 janvier 2008 avec la Société d'Agriculture d'Autun, prorogée par avenants, est arrivée à échéance le 30 septembre dernier.

Cette convention porte sur les conditions de mise à disposition du parc des expositions l'Eduen pour les deux concours agricoles organisés chaque année.

Il ressort qu'une étude plus approfondie des conditions de location doit être effectuée. Une rencontre est prévue prochainement avec les représentants de cette association.

Dans l'attente, il vous est proposé de proroger la convention en cours jusqu'au 30 juin 2018 dans l'objectif de rédiger une nouvelle convention.

Vous trouverez en annexe l'avenant n°6 proposé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROROGÉ, jusqu'au 30 juin 2018, la convention en cours relative à la mise à disposition du parc des expositions l'Eduen pour les concours agricoles organisés chaque année.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/024

Objet : Modification du règlement intérieur de location de l'Eduen.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président.**

Chers Collègues,

Le Parc des Exposition L'Eduen dispose d'un règlement intérieur réglementant la location des salles.

Afin de répondre à un souci de clarification des responsabilités de chacun lors de l'utilisation du bar et de la cuisine, il vous est proposé de mettre en place une caution pour ces espaces.

La convention de location et le règlement intérieur indiquent à l'organisateur d'un événement que les activités de restauration ne peuvent se dérouler que sous couvert d'un professionnel.

Agissant dans les règles sanitaires applicables à l'organisation de repas dans le cadre de manifestations occasionnelles, le professionnel engage sa responsabilité quant à l'utilisation des équipements dans les règles de l'art, il s'engage également à la remise en propreté du matériel et des espaces mis à sa disposition.

Selon l'article 5 de la convention de location, c'est à l'organisateur d'indiquer à son prestataire, traiteur ou restaurateur les conditions d'utilisation des espaces du Parc des expositions et de lui préciser que le nettoyage des cuisines et du bar reste à la charge du professionnel.

Pour éviter tout litige ou toute contestation, il est proposé que l'organisateur verse une caution de :

- 150 euros pour l'utilisation de l'espace bar
- 500 euros pour l'utilisation des cuisines.

Au cas où l'état des lieux sortant exigerait un nettoyage supplémentaire ou si le professionnel serait dans l'incapacité immédiate de procéder à ce complément de nettoyage, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan serait en droit d'encaisser le chèque de caution prévu à cet effet.

Un état des lieux des espaces cuisine et bar sera annexé à la convention de location pour signature par l'organisateur et par le traiteur.

De même, afin de répondre à une demande de plus en plus importante de prestations annexes aux locations de salles, une procédure est mise en place.

Ces prestations annexes spécifiques pourront être sous traitées auprès d'un fournisseur extérieur et proposées à l'organisateur en réponse à sa demande et en fonction de la durée d'utilisation, des quantités demandées, du temps d'installation, du transport...

Il est donc proposé de rajouter aux tarifs de l'Eduen des prestations annexes sur proposition de devis.

La tarification des prestations annexes sur devis sera effectuée selon les modalités suivantes :

- Toute demande particulière de prestations liée à l'organisation d'un événement sera évaluée par consultation auprès de plusieurs prestataires spécialisés.
- Le tarif proposé au client sur devis sera calculé ainsi : Coût de la prestation proposée par le prestataire consulté (montant HT) + pourcentage fixé à 12 % + TVA applicable.

- Ce pourcentage représente la valeur ajoutée des missions d'accompagnement d'un organisateur en plus de l'offre de location de salle.
- Ces missions d'accompagnement sont : missions intellectuelles relatives au conseil, à l'étude du cahier des charges et à la proposition commerciale et missions opérationnelles relatives à la coordination, la mise en œuvre des moyens techniques, humains, financiers pour réaliser l'événement.

Des précisions et modifications sont apportées concernant la tarification des locations :

Une remise de **25%** sur les tarifs de location de salle uniquement (hors charges obligatoires et prestations annexes) est appliquée pour les associations ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, ainsi que les particuliers justifiant d'un domicile dans une des communes de la CCGAM.

Tous les autres utilisateurs, services internes compris, sont redevables du montant de la location et des charges selon la grille de tarifs en vigueur. Aucune gratuité n'est accordée.

Le montant des charges (fluides) d'été sera facturé pour les événements du 1^{er} mai au 14 octobre.

Le montant des charges (fluides) d'hiver sera facturé pour les événements du 15 octobre au 30 avril.

Afin de garantir les réservations, le texte suivant est ajouté au règlement :

Le demandeur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de la convention de location pour la retourner signée et accompagnée d'un acompte de 50 % du montant global de la location. La réservation sera ainsi validée.

A défaut, la demande de réservation sera annulée.

Le solde sera à régler 15 jours avant la manifestation.

Si la location est annulée dans les 15 jours ou moins précédant la manifestation, le montant total de la location sera facturé.

Vous trouverez en annexe les projets de règlement intérieur et de convention de location tenant compte des modifications ci-dessus.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de location des salles de l'Eduen et la convention de location applicables au 1^{er} mars 2018.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**


3

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/025

Objet : Convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne pour l'élaboration du PLHI.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi du 7 janvier 1983 relative à la Répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
Vu la loi d'Orientation pour la ville du 13 juillet 1991,
Vu la loi relative à la Diversité de l'habitat du 21 janvier 1995,
Vu la loi Solidarité et renouvellement urbains (loi « SRU ») du 13 décembre 2000,
Vu la loi Liberté et responsabilités locales du 13 août 2004,
Vu la loi portant Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006,
Vu la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009,
Vu la loi relative à la Mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009,
Vu la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010,
Vu la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (loi « ALUR ») du 24 mars 2014,
Vu les articles L.302-1 à L.302-4, R.302-1 à R.302-1-4, R.302-3 et R.302-13-1 du code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,
Vu la délibération communautaire du 4 juillet 2016 prescrivant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) à l'échelle de l'intercommunalité composée à l'époque de 43 communes,
Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2017 étendant le périmètre d'élaboration du PLHI à l'ensemble des 55 communes composant la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Considérant que l'article 3 de la loi du 13 juillet 2006, portant Engagement national pour le logement, réaffirme la nécessité de mettre en œuvre des politiques de l'habitat au niveau local et l'intérêt d'élaborer ces politiques à l'échelle intercommunale,

Considérant que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'élaborer un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), conformément aux dispositions de l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation (EPCI compétent en matière d'habitat, comptant plus de 30 000 habitants et comprenant une commune de plus de 10 000 habitants),

Considérant qu'il s'agit de définir, à l'échelle intercommunale et pour une durée de 6 ans, les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Considérant que le PLHI reposera sur une analyse et une programmation formalisant les politiques locales de l'habitat dans toutes leurs composantes et concernant tous les segments du parc et catégories de population,

Considérant que le PLHI comprendra un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions détaillées par commune ou par secteur géographique (précisant le nombre, les types de logements à créer et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les principes et objectifs fixés) et qu'il déterminera des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat,

Considérant que les communes et l'Etat seront associés à l'élaboration du PLHI et que d'autres acteurs de l'habitat pourront également participer à la démarche selon leurs compétences et connaissances en matière de logement (ANRU, ANAH, Région, Département, bailleurs et opérateurs sociaux, organismes d'insertion et d'accompagnement au logement et à l'hébergement, associations reconnues d'utilité publique, professionnels de l'immobilier, ...),

Considérant que l'élaboration du PLHI sera menée parallèlement et en cohérence avec les études réalisées dans le cadre du dossier PLUi et que les 2 documents intercommunaux seront obligatoirement compatibles avec les dispositions du SCoT Autunois-Morvan,

Considérant que le PLHI sera approuvé avant le PLUi (permettant ainsi de mieux répondre aux exigences de compatibilité et de complémentarité entre les 2 documents) et que son diagnostic et ses grandes orientations pourront servir de support à l'étude pré-opérationnelle d'une future OPAH,

Considérant que dans le cadre du dispositif « in house », il est possible de confier l'élaboration du PLHI à une Agence d'Urbanisme en vue de :

- réaliser et rédiger un diagnostic complet en matière de logement et d'hébergement comprenant notamment les besoins de l'intercommunalité et des communes secteur par secteur (nombre et typologie de logements et d'hébergements),
- préparer et rédiger le document relatif aux orientations stratégiques de l'EPCI en matière de logement et d'hébergement (notamment en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant public ou privé et de la requalification des quartiers anciens dégradés au sens de l'article 25 de la loi du 25 mars 2009), les moyens fonciers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, les réponses à apporter aux besoins des publics spécifiques (personnes défavorisées ou présentant des difficultés particulières, personnes âgées, étudiants, gens du voyage, ...), ...
- élaborer un programme d'actions comprenant un échéancier prévisionnel de réalisation de logements/hébergements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire,
- définir les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat permettant aux élus d'évaluer la mise en application du PLHI à 3 et 6 ans, mais au-delà, d'apporter aux acteurs du territoire des éléments de connaissance et de compréhension du contexte local en matière de logement et d'hébergement,
- intégrer l'ensemble des données et de réaliser les pièces listées ci-dessus qui constitueront le projet de PLHI et qui seront présentées devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
- établir le dossier définitif après la prise en compte des observations et des demandes du CRHH et du Préfet.

Considérant que la mission peut se décomposer en 5 grandes phases :

- phase 1 : lancement des études / collecte et intégration des données / rencontre des acteurs,
- phase 2 : diagnostic,
- phase 3 : document d'orientations,
- phase 4 : programme d'actions et conditions de mise en place d'un dispositif d'observation et d'évaluation
- phase 5 : arrêt du PLHI / examen par le CRHH / finalisation du dossier.

Séance du conseil communautaire du 13 Février 2018 : délibération n° 2018/025

Considérant que les prestations réalisées seront réglées en plusieurs termes, sur factures et selon l'échéancier suivant :

Année	Modalités de versement pour un montant total de 90 000 Euros
2018	30 000 € à la remise du premier rapport correspondant aux phases 1 ^e et 2 (*)
	45 000 € en septembre 2018 correspondant aux phases 3 et 4 (*)
	15 000 € le 31 décembre 2018 correspondant à la phase 5 (*)
Total	90 000 €

(*) après validation par les services compétents en vue de l'examen du dossier par le CRHH et les services de l'Etat.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la méthodologie proposée pour élaborer le Programme Local de l'Habitat,

RETIENT l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne comme prestataire principal chargé de réaliser les études et d'élaborer le dossier correspondant,

APPROUVE le montant des dépenses liées à ces études ainsi que le tableau des échéances des factures,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à conclure et signer tous actes consécutifs liés à l'exécution de cette convention d'études et d'assistance relative à l'élaboration du PLHI,

INSCRIT au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLHI.

La présente délibération sera notifiée à :


- Monsieur le Préfet du Département de Saône et Loire,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes du Grand Autunois Morvan.

Elle sera transmise à :

- Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil départemental.

Elle fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois à l'hôtel communautaire,
- une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 07 février 2018
Affichage compte rendu sommaire : 19 février 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU (jusqu'à la question 2b), Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY (jusqu'à la question n°3), Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°3), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan (jusqu'à la question n°7), Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully (jusqu'à la question n°2b), Claude MERCKEL, Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR, suppléante, (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN), déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°11), délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise HACKER, suppléante (remplaçant M Yannick BOUTHIERE), déléguée de La Tagnière, MM André JARLOT (jusqu'à la question n°5), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°2), MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2b), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°2b), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Jean-Marc SABAT, suppléant (remplaçant Mme Marguerite ROY), délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°3), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°3), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, M Pascal POMAREL à M Roland BOISSARD, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Pascale BILLIER, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Josette JOYEUX, M Hubert LOBREAU à Mme Régine DEVOUCOUX (à partir de la question n°2b), M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN.

ABSENTS : MM Jean-François LAGNEAU, Thierry BABOUILLARD, Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Marc PERILLAT, Xavier DUVIGNAUD, Jean-Baptiste PIERRE,

2018/026

OBJET : Cession d'un véhicule Volvo immatriculé AJ-542-QH

**Rapport de Monsieur Hubert LOBREAU
Vice-Président**

Chers collègues,

Le véhicule Volvo FE42 immatriculé AJ-542-QH a été acheté en 2010 par la Communauté de Communes de l'Autunois pour la réalisation de divers travaux de Voirie, il totalise au 05/02/2018 : 37.238 kms.

A ce jour, ce matériel est peu utilisé et ne correspond plus aux besoins actuels de la Direction des Services Techniques de l'Autunois, il est donc envisagé de le céder.

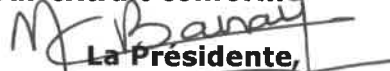
Une consultation a été faite. L'entreprise JP REOLON – Travaux Publics, domiciliée 7.rue Nicephore Niepce Saint Pantaléon 71400 AUTUN a fait la meilleure proposition de rachat de ce véhicule au prix de 45.000 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la cession du véhicule AJ-542-QH pour un montant de 45.000 euros à l'entreprise JP REOLON-Travaux Publics domiciliée 7.rue Nicephore Niepce Saint-Pantaléon 71400 AUTUN.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**


**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**